



**Lycée du Pays de Soule**

Affaire suivie par :

Vincent DE LA FOURNIERE, chef d'établissement

Tél : 05 59 28 22 28

Mél : [ce.0641779L@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641779L@ac-bordeaux.fr)

## CHARTRE DES RELATIONS ECOLE FAMILLES

### Préambule :

A la demande du Ministère de l'Education Nationale et du Rectorat de l'Académie de Bordeaux, une charte des relations école familles est rédigée et communiquée à tous les parents, après information en conseil d'administration.

Il s'agit de matérialiser les relations, de les partager, et de les améliorer le cas échéant.

Les objectifs sont d' avoir un suivi efficace des élèves, participer à un climat scolaire serein en renforçant la coopération familles école.

Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes, et pour le lycée du Pays de Soule une matérialisation des relations existantes.

En annexe les droits et obligations des parents.

### Le respect mutuel :

- Parents, enseignants et membres de la communauté scolaire se respectent mutuellement, ainsi que les parents entre eux.

- Les parents soutiennent, auprès de leurs enfants, l'autorité de l'enseignant, son professionnalisme et ils ne font pas prévaloir de choix en matière pédagogique.

- Les parents appliquent le règlement intérieur et suivent la scolarité de leur enfant au travers des outils mis en place.

- En cas de rupture de dialogue, parents et enseignants acceptent le recours d'un médiateur.

Le site internet académique contient un espace parent : [www.ac-bordeaux.fr/espace-parents](http://www.ac-bordeaux.fr/espace-parents)

### La communication :

- Le dialogue entre parents/enseignants/membre de la communauté scolaire/direction a pour objectif une information mutuelle et la recherche d'échanges constructifs.

- Les parents sont régulièrement informés sur l'organisation et le fonctionnement du lycée.

- L'enseignant reçoit le parent qui en fait la demande, selon ses disponibilités et les contraintes matérielles et horaires de chacun.

- Les formes de la communication et d'entretien sont adaptées à la nature des informations à transmettre et aux possibilités techniques : réunion, message électronique, communication téléphonique...

- La discrétion des échanges est la règle.

- Les parents d'élèves élus peuvent également transmettre des conclusions.

*Au LPS différents courriers sont transmis aux familles/élèves. Ils jalonnent l'année scolaire :*

*Bilan de rentrée, élections, et annexe financière*

*Calendrier de l'année, informations diverses, organisation du temps scolaire*

*Information ciblée programme « Phare » (harcèlement scolaire)*

*Courrier d'accompagnement avec chaque bulletin trimestriel. Gestion de la fin de l'année scolaire.*

*Au LPS, une salle dédiée est en cours d'aménagement pour les rendez-vous individualisés avec les parents (position centrale, à côté du bureau CPE).*

*Au LPS, l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de la Région Nouvelle Aquitaine (« Lycée connecté ») est l'outil de communication majoritairement utilisé.*

*Une journée « Portes ouvertes » est organisée une fois par an, fin janvier (plus des visites à la demande).*

### Suivi et réussite scolaire de l'élève :

- La communauté scolaire et les parents partagent un objectif commun : la réussite scolaire de l'élève en veillant à son bien-être.
- Enseignants/communauté scolaire et direction informent les parents sur les programmes scolaires, les objectifs, les modalités d'évaluation. Ils recherchent les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation de l'élève, avec un rôle de conseil.
- Le projet d'évaluation, communiqué chaque année, précise les modalités de fonctionnement de l'évaluation (envoi par l'ENT en octobre + exemplaire dans dossier papier remis et commenté à chaque élève).
- Parents et enseignants s'informent mutuellement des éléments susceptibles d'éclairer les résultats d'un élève.

*Au LPS, différentes réunions sont organisées (« moments-clés ») :*

*Organisation et poursuites d'études (niveaux 2<sup>nd</sup>e et Terminale)*

*Rencontres parents professeurs au 1<sup>er</sup> trimestre (par niveaux).*

*L'inscription des élèves entrants au lycée se fait sur place, ce qui permet un temps d'accueil privilégié et une mise en contact si besoin avec le CPE et l'Infirmière scolaire.*

*La rentrée scolaire en septembre est organisée de manière décalée pour favoriser l'arrivée des entrants et un accueil spécifique pour les internes.*

*La liste des élèves à besoins particuliers est construite et communiquée dès la pré-rentrée.*

*Le travail sur les demandes d'aménagements aux examens est entrepris dès septembre, avec un accueil personnalisé des familles (temps d'échanges direction/professeur principal/infirmière scolaire/famille).*

*La santé scolaire est une des priorités du projet d'établissement.*